

3^{ème} COMITE DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS »

20 décembre 2013 – Salle de réception / Hôtel du Département



Compte rendu de séance

1. Objet de la réunion et rappel de l'ordre du jour
2. Compte rendu de la réunion
3. Liste des participants

Pour toute correspondance :
SMAB - M. le Président
Avenue Arthur Roux - 04 350 MALIJAI -
04.92.34.59.15
smableone@orange.fr
www.smableone.fr

3^{ème} COMITE DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS »

20 décembre 2013

Salle de réception / Hôtel du Département

1. OBJET DE LA RÉUNION ET ORDRE DU JOUR

Cette réunion était la troisième réunion du Comité de Rivière « Bléone et affluents ».

A l'ordre du jour de cette séance :

Ouverture de séance par le Président du Comité de Rivière

1. Point sur l'avancement général de l'élaboration du Contrat de Rivière
2. Modalités de la concertation avec les Collectivités Territoriales en vue des actions du Contrat de Rivière.
3. Restitution de l'étude complémentaire au Contrat de Rivière concernant le « Rétablissement des continuités écologiques sur la Bléone » (phases d'études préliminaires – présentation des propositions de scénarios d'aménagement)
4. Présentation des priorités d'intervention de l'Agence de l'Eau RMC sur le bassin versant de la Bléone
5. Questions diverses

Clôture de séance par le Président du Comité de Rivière

Chaque participant a reçu, en début de séance, un dossier comportant :

- Ordre du jour
- Rappel des objectifs retenus
- Rappel de la composition du Comité de Rivière
- Liste des études complémentaires (avec état d'avancement)
- Résumé et synthèse des études préliminaires relatives au rétablissement des continuités écologiques sur la Bléone
- Bulletin de liaison n°3

Ce dossier de séance est téléchargeable sur le site internet du SMAB à l'adresse suivante :
<http://www.smableone.fr/contrat-de-riviere-16-172.html>

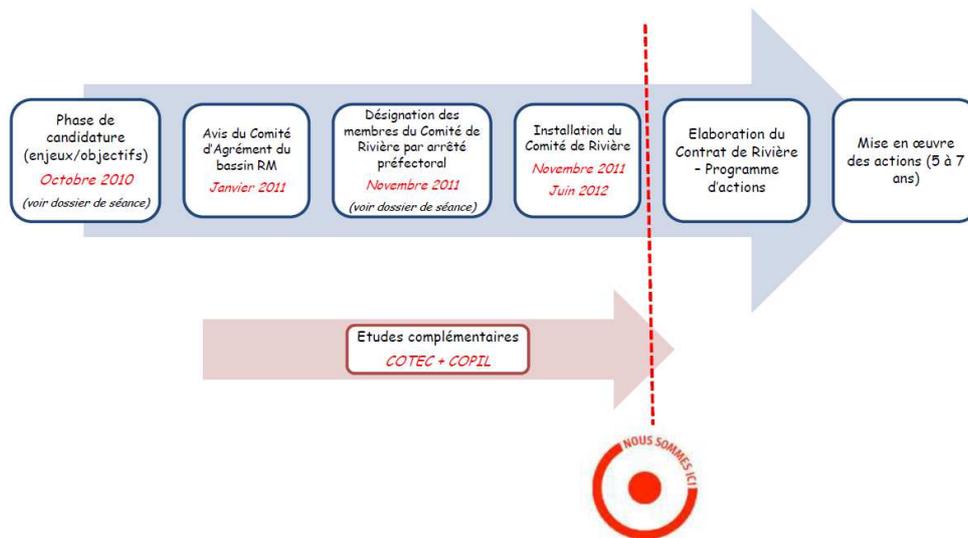
Le bulletin de liaison est téléchargeable dans l'espace « Télécharger » du site internet du SMAB.

2. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

Le diaporama projeté lors de la réunion est téléchargeable sur le site internet du SMAB à l'adresse suivante : <http://www.smaleone.fr/contrat-de-riviere-16-172.html>.

2.a. Point sur l'avancement général de l'élaboration du Contrat de Rivière

Après un rappel de l'objet du Contrat de Rivière, le SMAB a exposé l'état d'avancement de la démarche.



Le calendrier proposé lors du dernier Comité de Rivière n'a pas pu être totalement respecté et ce pour plusieurs raisons (études complémentaires plus longues que prévu, travaux d'urgence réalisés au printemps 2013 et travaux de confortement de digues réalisés en 2013).

Le SMAB précise toutefois que depuis le dernier Comité de Rivière en juin 2012, les études complémentaires ont été poursuivies (11 sur 15 sont aujourd'hui terminées) et de nombreuses réunions ont été organisées.

Le programme d'actions du Contrat prend forme notamment grâce aux partenariats déjà noués avec plusieurs acteurs : communes, Chambre d'Agriculture, Agribio04, CPIE, BTP04, Conseil Général des AHP, Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence, AAPPMA la Bléone, CEN PACA, EPL Carmejane, EDF, SMAVD, Chemins de Fer de Provence, Communauté de Communes Asse Bléone Verdon et Régie Dignoise des Eaux.

2.b. Modalités de la concertation avec les Collectivités Territoriales en vue des actions du Contrat de Rivière

Avant la finalisation du programme d'actions du Contrat, le SMAB préconise :

- de nouvelles rencontres avec les communes
- de nouvelles rencontres avec les autres porteurs d'actions
- l'organisation de Commissions Thématiques qui permettront de présenter le programme d'actions prévisionnels, de discuter des compléments éventuellement nécessaires et du financement des actions.

- L'organisation de Commissions géographiques qui seront des réunions « grand public » et qui permettront de présenter le Contrat de Rivière au plus près du territoire.

Mme CHARRIAU représentante de la Région PACA, a souhaité réagir sur les deux premiers points de l'ordre du jour. Elle souhaiterait disposer d'un calendrier plus précis pour la phase d'élaboration du programme d'actions à venir.

A ce stade et compte tenu des incertitudes liées à l'année 2014, il est difficile pour le SMAB de s'engager sur un calendrier parfaitement défini.

Quoi qu'il en soit, les études complémentaires seront achevées au cours du 1^{er} semestre ; les conclusions de ces études étant nécessaires pour affiner le programme d'actions.

M. VARCIN précise que le SMAB fera de son mieux pour avancer sur ce projet qui est une priorité pour le Syndicat.

2.c. Restitution de l'étude complémentaire au Contrat de Rivière concernant le « Rétablissement des continuités écologiques sur la Bléone » (phases d'études préliminaires – présentation des propositions de scénarios d'aménagement)

Ce point de l'ordre du jour a été traité par plusieurs intervenants.

En premier lieu, **Melle SAVOYAT du SMAB** a rappelé le contexte de cette étude portée par le SMAB grâce au financement croisé de l'Agence de l'Eau et de l'Europe (FEDER PACA).

Les 5 seuils transversaux étudiés sur la Bléone ont été construits pour stabiliser le lit de la Bléone et contrecarrer les effets des extractions massives de matériaux alluvionnaires (carrières) réalisées entre 1970 et 2002. En effet, les volumes importants de graviers retirés du lit de la Bléone (1,5 à 2 fois le volume des apports amont naturels) ont conduits à une incision généralisée du lit et à des effets visibles sur les infrastructures existantes : effondrement d'une pile du Grand Pont en 1973, affouillement de digues, déconnexion de canaux d'irrigation.

Ces ouvrages sont les suivants :

- seuil en enrochements bétonnés du Grand Pont
- seuil en enrochements du pont Beau de Rochas
- seuil en enrochements du pont des Chemins de Fer de Provence
- seuil en enrochements protégeant la conduite d'eaux usées de Digne
- seuil du pont canal de l'Escale.

Le barrage de Malijai a également été intégré à l'étude car il constitue un obstacle à la continuité écologique. Sa vocation est la production hydroélectrique.

L'effet des extractions est encore visible aujourd'hui puisque la superposition des profils historiques de la Bléone (1911 et 1977) avec le profil actuel (2011) montrent :

- un fort déficit par rapport à 1911
- des zones encore déficitaires par rapport à 1977 (aval des seuils notamment).

Le SMAB a précisé les enjeux aujourd'hui associés à ces ouvrages :

- sécuritaires : risque d'inondation accrue en amont, risque d'affouillement des protections existantes en aval
- environnementaux : obstacle à la circulation piscicole : perte de biodiversité
- socio-économique : existence de prises d'eau d'irrigation associée à ces ouvrages
- liés à l'état actuel des seuils : mauvais état de plusieurs ouvrages : risques importants de rupture
- liés à l'entretien de ces seuils : actuellement pas ou peu d'entretien
- réglementaires : DCE/SDAGE et surtout classement des cours d'eau au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement

- liés à la fonctionnalité de la rivière
- liés à la recharge sédimentaire de la Durance (lien avec les actions et les objectifs du Contrat de Rivière Durance porté par le SMAVD).

Il précise que la prise en compte de ces enjeux amène à s'interroger sur l'aménagement et la gestion de ces ouvrages transversaux.

Pour appréhender cette problématique, il est nécessaire d'aborder la notion de « profil en long cible » qui correspond au profil en long de la rivière qui permette :

- une gestion adaptée, pérenne et à moindre coût des ouvrages existants (limitation des interventions d'entretien/réparation lourdes)
- une gestion adaptée du risque d'inondation
- d'atteindre le bon état écologique (rétablissement des continuités)

Idéalement, ce profil en long cible se voudrait sans ouvrages transversaux.

Le SMAB indique que plusieurs seuils ne pourront être totalement arasés. C'est notamment le cas du seuil du grand pont (pour le maintien des fondations du pont), le seuil du pont Beau de Rochas (pour maintenir le seuil amont et la zone de confluence avec les Eaux Chaudes), le barrage de Malijai et le seuil du pont canal de l'Escale (maintien des fondations du pont canal). Pour ces ouvrages, des côtes minimales d'abaissement ont été définies.

Le SMAB a donc fait étudier plusieurs scénarios d'aménagement pour chacun des seuils :

- maintien des seuils à leur côte actuelle,
- abaissement limité des seuils,
- abaissement complet (arasement) des seuils.

Un choix devra être fait, par les propriétaires des seuils, entre les différentes propositions d'aménagement avant de pouvoir finaliser l'étude.

Les effets de ces aménagements sur le profil en long ont été étudiés à une échéance de 34 ans.

On dispose donc de plusieurs états cibles répondant plus ou moins aux objectifs visés. En effet, le SMAB précise que les différentes propositions techniques sont plus ou moins favorables en terme d'hydraulique et donc d'inondabilité.

Il indique également, avant de laisser la parole aux bureaux d'études techniques, que les évolutions de lit attendues dans les prochaines décennies ne pourront jamais satisfaire tout le monde.

Ce sont des évolutions naturelles qui tendent, sur certains secteurs, à retrouver des niveaux de lit passés (avant extraction).

Ces évolutions pourront localement être défavorables (exemple de la zone de Malijai) mais pourront être fortement bénéfiques sur d'autres zones à forts enjeux (réduction des débordements en crue dans toute la traversée de Digne).

M. BIANCO, de la société IDEALP, présente le travail de modélisation hydraulique qui a été conduit sur la Bléone entre Digne et la Durance pour appréhender les évolutions de lit attendues en fonction des différents scénarios d'aménagement.

Concrètement, en partant du niveau du fond de la Bléone relevé en 2011, le bureau d'étude a extrapolé l'évolution probable du fond pour une période de 34 ans, soit d'ici à 2045.

Les différentes options d'aménagements (maintien, abaissement, arasement) ont été modélisées.

IDEALP a également modélisé les crues pour analyser les évolutions pouvant être attendues en terme de hauteur d'eau et donc d'inondabilité.

Les effets des aménagements sur les niveaux de lit et les niveaux des crues ont été présentés sur le secteur du Grand Pont au seuil des Eaux Usées.

M. ARNAUD, de la société HYDRETUDES, expose les différents projets techniques étudiés pour chacun des 6 ouvrages transversaux.

L'exposé porte également sur la présentation des incidences de chaque projet sur :

- l'inondabilité
- la stabilité des structures existantes (digues, protections de berge, ponts...)
- les prises d'eau d'irrigation,
- les exutoires pluviaux, les rejets
- les confluences des ravins affluents ...

Des mesures d'accompagnement aux projets d'abaissement ou d'arasement des seuils sont proposées (réaménagement d'une prise d'eau, confortement des pieds de digue ...).

M. ARNAUD expose également les coûts estimatifs de ces propositions techniques.

Il indique à plusieurs reprises les gains hydrauliques importants pouvant être attendus, dans la traversée de Digne, en cas d'abaissement partiel ou complet des seuils du Grand pont, des Chemins de Fer de Provence et de la canalisation des eaux usées.

Seul l'arasement complet des seuils permet de garantir, à 34 ans, la non-inondabilité de l'ensemble du secteur de Digne.

En cas d'abaissement partiel des ouvrages (CFP et EU) des débordements locaux persisteraient.

M. VIDONNE de la Région (service des Chemins de Fer de Provence) indique que la Région, gestionnaire du seuil situé en aval du pont des Chemins de Fer de Provence souhaite le démontage complet du seuil (scénario de l'arasement complet).

M. ROBERT des STM de Digne, s'interroge sur la planification des travaux à réaliser sur l'ensemble des seuils.

Melle SAVOYAT précise que cette planification devra être discutée avec les propriétaires des ouvrages et les financeurs.

Un premier travail de hiérarchisation a été réalisé par le SMAB sur la base des gains environnementaux attendus pour l'ensemble des cours d'eau concernés par des ouvrages transversaux (Bléone, Eaux Chaudes, Bès, Galabre et Galabre).

La programmation définitive devra tenir compte de la capacité d'autofinancement des maîtres d'ouvrage, des obligations réglementaires, des priorités techniques (états des ouvrages), des priorités sédimentaires (amont/aval)

...

Le SMAB a déjà réalisé ce travail de croisement de ces différentes composantes et a donc abouti à une planification provisoire. Cette dernière devra être discutée avec les propriétaires et les financeurs.

M. PITON, de la Chambre d'Agriculture, interroge les bureaux d'études et le SMAB sur les mesures prévues sur les zones en exhaussement. Il évoque notamment les problèmes d'inondation qui touchent déjà les terres agricoles (pommiers) situées en amont direct de la Durance. Il souhaiterait savoir comment l'inondabilité de ces zones va évoluer compte tenu des exhaussements de lit prévus.

Aucune mesure d'accompagnement n'a été prévue aujourd'hui pour les zones en exhaussement. M. ARNAUD indique que des mesures de gestion pourront être prises (type curage – sous réserve de la faisabilité réglementaire).

L'analyse aujourd'hui menée sur les risques de débordements ne concerne que les zones à forts enjeux humains (zones urbanisées).

Le cas de la zone aval de Malijai sera réexaminé par le bureau d'études (compléments intégrés dans le rapport d'étude définitif).

M. CHABOT, riverain de la Bléone, s'interroge sur un seuil non évoqué dans les présentations. Il s'agit du passage à gué du Bouinenc. Il demande si le projet de déconstruction est abandonné. Il précise que le seuil a été endommagé par les dernières crues et qu'il ne lui paraît pas opportun d'engager de l'argent pour des travaux de déconstruction.

Le seuil du Bouinenc n'a effectivement pas été évoqué car les présentations ne concernaient que les ouvrages transversaux présents sur la Bléone. D'autres obstacles existent effectivement sur des affluents de la Bléone (Bouinenc, Galabre, Bès et Eaux Chaudes) et des réunions spécifiques ont été réalisées pour ces ouvrages.

Le projet de démantèlement de cet ouvrage est toujours d'actualité (confirmation par M. BERNARD du CG 04). Le CG04 a confié la maîtrise d'ouvrage des travaux au SMAB.

Concernant l'opportunité de démanteler cet ouvrage avant sa rupture naturelle lors d'une crue, le SMAB précise que les incidences de ce « laisser-faire » pourraient être dommageables pour les berges aval et le nouveau pont de la RD. Sans vouloir paraître alarmiste, il est impossible de prévoir la manière dont va réagir la structure en béton en cas de rupture soudaine.

Il revient au CG04 de décider ou non de l'engagement de ces travaux et de fixer un calendrier d'exécution car il est propriétaire et donc responsable de l'ouvrage et des dommages qu'il pourrait causer.

M. VARCIN précise que M. CHABOT sera prévenu de l'avancement de ce dossier.

M. MAUREL, de la CCABV, interroge les bureaux d'études sur les données hydrologiques utilisées pour alimenter le modèle hydraulique et parvenir aux extrapolations à 34 ans. Les évolutions climatiques aujourd'hui connues ont-elles été prises en compte ?

Mme ISOARD complète en nous informant qu'un projet important d'exploitation des forêts est prévu sur les départements 04 et 05. Le déboisement pourrait donc avoir des impacts sur les ruissellements des versants et les apports de sédiments.

Les données hydrologiques utilisées sont issues des chroniques passées. Elles ont été utilisées, tel quel, pour réaliser les extrapolations à 34 ans.

Pour les apports de matériaux, les données utilisées sont issues de formules mathématiques.

Les évolutions liées aux changements climatiques n'ont pas été prises en compte car, pour l'hydrologie ou le charriage sédimentaire, il n'existe pas de modèles suffisamment robustes pour les estimer précisément.

Il a donc bien là, une source d'incertitude sur les résultats du modèle. C'est pour cela, qu'il est indispensable que des levés topographiques soient réalisés pour vérifier ces conclusions.

2.d. Présentation des priorités d'intervention de l'Agence de l'Eau RMC sur le bassin versant de la Bléone

Ce point de l'ordre du jour a été conduit par M. BOURDIN, chef du secteur Durance à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Son intervention comportait 3 volets :

- La présentation des orientations du 10^{ème} programme de l'Agenc (programme d'aides). 3 domaines prioritaires sont cités : l'économie et le partage de l'eau, la préservation de l'eau et de la santé et la restauration des milieux aquatiques.
- La gestion concertée.
- Le Contrat de Rivière.

Sur ce dernier point M. BOURDIN précise :

- les intérêts de cette démarche pour le bassin (projet de territoire, soutien de l'économie locale grâce aux financements pouvant être captés),
- la politique de l'Agence de l'Eau en la matière (logique de gagnant/gagnant, aides spécifiques et conditionnelles)

- et les enjeux prioritaires pour elle sur le bassin (restauration des milieux aquatiques, maintien du bon état qualitatif, gestion de la ressource, programmation financière et contractualisation des taux et mise en place d'une gestion concertée à l'échelle du territoire).

M. BOURDIN indique notamment son souhait de voir aboutir la phase d'élaboration du Contrat de Rivière en fin d'année 2014.

2.e. Questions diverses

M. FRISON, élu à la Chambre d'Agriculture des AHP, souhaite savoir si des « petites » actions de type « achat de pulvérisateur » peuvent être inscrites au Contrat de Rivière ou si, elles peuvent être engagées en dehors de la programmation du Contrat.

En fonction de la maturité des projets (engagement souhaité en 2014 par exemple) il serait préférable que la Chambre d'Agriculture engage ces demandes en dehors du Contrat de Rivière. Si ces projets sont à programmer au-delà de l'année 2014, il peut être pertinent de les inscrire au Contrat de Rivière.

Sur ce point particulier, des discussions doivent avoir lieu avec les porteurs de projets et les financeurs potentiels.

M. CHABOT, riverain, évoque le cas d'un adou dont il est propriétaire le long de la Bléone à Marcoux (adou de la Mouna). Il évoque le risque de capture de cet adou par la Bléone. Il nous informe de travaux de protection qu'il a réalisés et qui lui ont valu un procès verbal de la part d'un « agent zélé de la DDT ». Il précise que le SMAB a été saisi par la Mairie de Marcoux sur ce point particulier et demande pourquoi rien n'a été entrepris à ce jour. Pour lui, il y a urgence.

Melle SAVOYAT précise que la demande de la Commune a effectivement été reçue et qu'elle sera traitée en fonction de la charge de travail du Syndicat.

Concernant le caractère d'urgence et plus généralement l'opportunité d'intervention, le SMAB est très réservé. En effet, la capture d'un adou est un phénomène naturel qui fait partie de la dynamique de la Bléone (mobilité latérale). Il ne paraît pas très cohérent de vouloir protéger cet adou en cherchant à fixer la Bléone.

Il se rapprochera de ses partenaires techniques pour en rediscuter (AAPPMA, CEN PACA).

3. LISTE DES PARTICIPANTS

Organisme	Représenté par
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (10 présents sur 34 membres)	
Communauté de Commune du Pays de Seyne (CCPS)	
Communauté de Communes de Haute Bléone (CCHB)	
Communauté de Communes de la Moyenne Durance (CCMD)	
Communauté de Communes Asse Bléone Verdon (CCABV)	M. ROSI - Directeur
Communauté de Communes des Duyes et Bléone (CCDB)	
Commune d'Aiglun	
Commune d'Archail	M. SAMIN – Conseiller Municipal
Commune d'Auzet	
Commune de Barles	
Commune de Barras	
Commune de Beaujeu	
Commune de Champtercier	M. MARTEL – Conseiller Municipal
Commune de Digne les Bains	M. BERROD – Conseiller Municipal
Commune de Draix	
Commune de la Javie	M. ROSA – Conseiller Municipal
Commune de la Robine/Galabre	

Commune de l'Escale	
Commune de Malijai	M. DEYE – Conseiller Municipal
Commune de Mallemoisson	
Commune de Marcoux	
Commune de Mirabeau	
Commune de Prads	M. BARTOLINI - Maire
Commune de Seyne	
Commune de Thoard	
Commune de Verdaches	
Commune d'Entrages	
Commune des Hautes Duyes	
Commune du Brusquet	
Commune du Castellard Melan	
Commune du Chaffaut	
Commune du Vernet	
Conseil Général 04	Mme BERENGUIER-BOYER
Région PACA	Mme CHARRIAU - Conseillère Régionale
SMAB	M. VARCIN - Président

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS (9 présents sur 11 membres)	
AAPPMA de Digne "La Bléone"	M. GRADOS
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - CPIE Alpes de Provence	M. DE SARTIGES
Chambre d'Agriculture des AHP	M. FRISON - Vice Président
Chambre de Commerces et d'Industrie	M. PIANTONI
Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)	Mme PARROT
EDF - Unité de production Méditerranée	Mme LE NORMANT
Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collective (FDSIC 04)	
Fédération des Alpes de Haute-Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. VIAL - Administrateur
Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence	M. PAGES
UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction)	
Union Départementale Vie et Nature (UDVN - FNE 04)	Mme BROCHIER
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT (6 présents sur 9 membres)	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Délégation de Marseille	M. BOURDIN
Agence Régionale de Santé (ARS)	
Direction Départementale des Territoires	M. GOTTARDI
Direction Interdépartementale des Routes - DIR Méditerranée	M. MAZERE
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	M. SABINEN - Agent Technique de l'Environnement
ONF - Agence départementale Alpes-de-Haute-Provence	M. PIN
Préfecture des Alpes de haute Provence	
SMAVD	M. PICON

AUTRES PARTICIPANTS (22 présents)	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Délégation de Marseille	Mme ZYS
Agribio 04	M. MARGUERIE
ASL Epinettes Digne	Mme COULET
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - CPIE Alpes de Provence	Mme FIORANI
Chambre d'Agriculture des AHP	M. PITON
Communauté de Communes Asse Bléone Verdon (CCABV)	M. COUTON
Communauté de Communes Asse Bléone Verdon (CCABV)	M. MAUREL
Commune de Digne les Bains	Mme ISOARD – Service Environnement
Commune de Digne les Bains	M. ROBERT - STM
Commune de la Javie	M. TREMELLAT
Conseil Général 04	M. BERNARD
HYDRETTUES	M. SOUCHE
HYDRETTUES	M. ARNAUD
IDEALP	M. BIANCO
La Provence	M. DUBERNARD
Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Digne – Carmejane	M. DJERBI – Directeur de l'EPL de Carmejane
Région PACA	Mme FRANCCART
Région PACA – Chemins de Fer de Provence	M. VIDONNE
Riverain	M. CHABOT
Syndicat des Monges	M. MAZAL
SMAB	Mme RISSO
SMAB	Mme SAVOYAT